



Réveillon de Nouvel An à Lisbonne



Du 30 décembre 2024 au 3 janvier 2025



Preference Travel Team
Lic. A 1652
Rue des Francs, 79 bte 4 – 1040 Bruxelles
Tél : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

INTRODUCTION

Evadez-vous pour un Nouvel An féérique à Lisbonne, une ville où l'histoire, la culture et la fête se rencontrent dans une harmonie parfaite !

Située à la pointe Atlantique de l'Europe, dans l'estuaire du Tage, Lisbonne est une capitale cosmopolite. Le spectacle de rue est partout vivant et invite à la flânerie. Ruelles étroites, bâtiments historiques, traditions culinaires sont autant d'atouts que fait valoir cette ville qui a vu partir les plus grands explorateurs.

Une ville dynamique aux assemblages de quartiers très contrastés, entre tradition et modernité, mais toujours empreinte de saudade.

Les « plus » de ce voyage :

- **Des vols directs de Bruxelles Zaventem à Lisbonne**
- **La découverte de Sintra, classée à l'UNESCO**
- **Un hôtel 5* tout confort**
- **La soirée du réveillon de Nouvel An avec boissons incluses**
- **Les services d'un guide local francophone**
- **Un accompagnement professionnel et expérimenté depuis Bruxelles**

- **PRIX PRESTO (-200€/personne) jusqu'au 31 octobre 2024.**



PROGRAMME :

BRUXELLES → LISBONNE – SINTRA – LISBONNE

LUNDI 30 DECEMBRE

En milieu de matinée, départ de l'aéroport de Bruxelles et vol direct vers Lisbonne.
Déjeuner libre.

Arrivée à l'aéroport et accueil par votre guide local francophone.

Départ vers la région de **Sintra, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO**. Avec ses palais de contes de fées, ses villas cossues parsemées dans la forêt, ses jardins d'une exubérance folle, Sintra offre un réel enchantement.

Sintra, le mont de la Lune, est l'un de ces endroits pleins de magie et de mystère où la nature et l'homme s'allient, dans une symbiose si parfaite que l'UNESCO l'a inscrit au patrimoine de l'humanité.

Située à 30 kilomètres au Nord-Ouest de Lisbonne, la ville présente une végétation luxuriante grâce à un climat particulièrement clément. Ça n'est donc pas pour rien que le poète britannique Lord Byron et les souverains portugais aimaient y séjourner.



Visite du Palais National.

L'actuel palais de Sintra est formé de plusieurs palais royaux. Il s'agit d'un ensemble d'édifices qui ont été construits, ajoutés et adaptés au cours des siècles, mais la date de fondation du palais le plus ancien demeure une énigme.

Il fut résidence royale jusqu'à la fin du 16^e siècle, reflétant les styles de chaque époque. Sous le règne de Dinis Ier, au 13^e siècle, il s'agissait d'une véritable forteresse. Au siècle suivant, c'est le roi João Ier qui le rénove en palais et ensuite Manuel Ier qui le transforme à la fin du 15^e siècle. Les salles sont somptueuses, avec des plafonds à caissons ornés de pies ou de cygnes, de merveilleux azulejos et de splendides voûtes en bois.



Retour vers Lisbonne et installation à votre hôtel Corinthia 5*.
Dîner et nuit.

Après le petit déjeuner, départ pour la **visite de la capitale, l'une des plus anciennes d'Europe.**

Lisbonne est une ville qui vous donne envie de la découvrir peu à peu, en voyant ce qui apparaît dans chaque quartier, dans chaque coin de rue. C'est une ville sympathique et sûre avec beaucoup de choses à voir, mais relativement petite. Elle est à la fois ancienne et moderne, mais sans aucun doute, toujours surprenante.

La visite commence par le **quartier de Belem**, d'où sont parties les caravelles des Découvertes.

Belem, (Bethléem en portugais), a été construit au pied de la colline du Restelo, sur une berge du Tage qui s'est envasée depuis le temps des caravelles. Historiquement, Belem était l'emplacement des chantiers navals et des docks de Lisbonne. C'est à partir de cet endroit que les explorateurs du 16^e siècle ont découvert les routes maritimes vers l'Afrique de l'Est, le Brésil et l'Inde.



Continuation des visites avec **l'église du Monastère des Hiéronymites, splendeur de l'Art Manuélin.**

Aujourd'hui **classé au patrimoine mondial de l'Unesco**, ce monastère est sans doute l'édifice le plus exceptionnel de Lisbonne, un des fleurons de l'art manuélin par les prouesses techniques de son église et la virtuosité ornementale du cloître. Il fut bâti en 1502 par le roi Manuel pour glorifier les Grandes Découvertes et abriter l'ordre de Saint-Jérôme.



Passage par la tour de Belém (extérieur), charmant fort qui se trouvait autrefois au centre de l'estuaire du Tage et qui protégeait Lisbonne des attaques maritimes.

Déjeuner dans un restaurant local.

En après-midi, visite du **musée des Azulejos.**



Installé dans les bâtiments de l'ancien couvent de la Madre de Deus, fondé en 1509 par la reine D. Leonor, le Musée National de l'Azulejo est l'un des musées nationaux les plus importants, pour sa collection singulière, l'expression artistique distinctive de la culture portugaise et le bâtiment unique qui l'abrite. Ses collections permettent de faire un voyage à travers l'histoire de l'Azulejo du 15^e siècle à nos jours.

Soirée de Réveillon de Nouvel An à l'hôtel (boissons incluses).

Dîner et nuit.

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Matinée libre afin de vous reposer des festivités de la veille. Vous pourrez profiter des installations de l'hôtel tels que la piscine intérieure ou le gymnase (spa disponible – en supplément). Déjeuner à l'hôtel.

L'après-midi sera consacrée à la **découverte du Ponte 25 de Abril**, pont suspendu sur le Tage qui relie Lisbonne à Almada et aux banlieues sud de la ville.

Ce pont suspendu est l'un des monuments les plus emblématiques de Lisbonne. Il enjambe l'estuaire du Tage en son point le plus étroit et constitue le seul pont menant au sud de la ville. Il a été construit par la même entreprise que le Golden Gate de San Francisco. De ce fait, on les compare souvent en raison de leur ressemblance. Celui-ci présente deux niveaux : le plus élevé est destiné aux automobiles tandis que le niveau inférieur, ajouté en 1999, permet le passage des trains.



Découverte extérieure de la statue de Jésus Christ, haute de 28 mètres.



Le monument du Cristo Rei a été construit pour remercier Dieu d'avoir épargné Lisbonne et le Portugal durant la Seconde Guerre Mondiale. La construction débute en décembre 1949 et un total d'environ 40 000 tonnes de béton ont été utilisés. Sa hauteur totale est de 110 mètres : Le piédestal mesure 82 mètres de haut et la statue 28 mètres.

Retour à l'hôtel, dîner et nuit.

Après le petit déjeuner, **visite du quartier de l'Alfama**, avec ses ruelles tortueuses et ses balcons fleuris.

L'Alfama est le quartier le plus ancien et le plus caractéristique de Lisbonne. Il s'étend sur les flancs des collines, du château Saint Georges jusqu'au Tage. Il abrite plusieurs des bâtiments historiques les plus emblématiques de Lisbonne, notamment la cathédrale de Sé, l'église de Saint Antonio ou encore le panthéon national. Il s'agit d'un labyrinthe de ruelles tortueuses et d'escaliers où sont glissées de nombreuses curiosités.

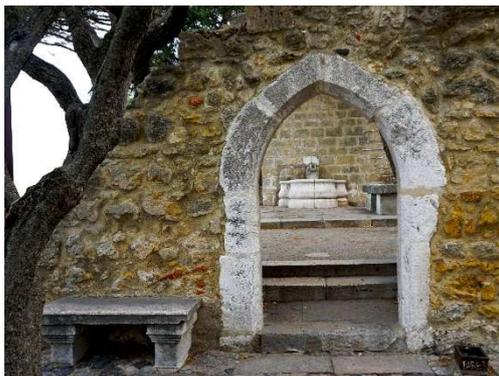


Montée jusqu'au **Belvédère de Santa Luzia** d'où l'on a l'un des plus beaux panoramas de Lisbonne.

Visite du **château Saint-Georges**.

Construit au 5^e siècle par les Visigoths, le château Saint-Georges a été agrandi par les arabes au 9^e siècle et a subi des modifications durant le règne d'Afonso Henriques. Sa période de plus grande splendeur s'est étendue du milieu du 13^e siècle jusqu'au début du 16^e siècle, époque durant laquelle le château fut occupé par les rois de Portugal.

Son histoire tout aussi variée que turbulente est parfaitement visible en toute part du château. On y trouve des remparts hautement fortifiés, des quartiers royaux médiévaux et des points de vue imprenables sur la mer ayant donné des envies d'exploration aux rois portugais.



Déjeuner dans un restaurant local.



Continuation des visites avec le **Rossio et la Place du Commerce**.

Temps libre pour se balader et découvrir cette ville lumineuse.

Dîner d'adieu dans un restaurant local.
Nuit à l'hôtel.

LISBONNE → BRUXELLES

VENDREDI 3 JANVIER

Après le petit déjeuner, transfert vers l'aéroport de Lisbonne pour les formalités d'enregistrement.

Déjeuner libre à l'aéroport et envol à destination de Bruxelles.

Arrivée à l'aéroport de Bruxelles international dans l'après-midi.

- FIN DE VOTRE SEJOUR -

VOTRE HOTEL

HOTEL CORINTHIA LISBON 5*

Imprégné de l'esprit captivant du Portugal, le Corinthia Lisbon est une véritable incarnation de la ville dynamique qui l'abrite. Des vues à couper le souffle sur l'emblématique aqueduc Águas Livres servent de toile de fond pittoresque à votre séjour, tandis que des restaurants primés mélangent saveurs locales et flair international.

D'une superficie de 3 000 m², le vaste spa de luxe du Corinthia Hotel Lisbon dispense des massages thérapeutiques et des soins de beauté, comme la mésothérapie ou les soins du visage. Il inclut un espace aquatique avec piscines et bain à remous ainsi qu'une salle de sport entièrement équipée.

Le grand salon Sky aménagé au 24ème étage offre une vue panoramique sur la ville.



REMARQUES IMPORTANTES

- POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION DE LEUR CARTE D'IDENTITE. POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.
- L'ORDRE DES VISITES POURRAIT ETRE MODIFIE SI BESOIN ET ADAPTE EN FONCTION DES NORMES EN VIGUEUR AU MOMENT DU VOYAGE POUR LE BON DEROULEMENT DE CELUI-CI.
- LES PHOTOS SONT PRESENTEES A TITRE ILLUSTRATIF ET SONT NON CONTRACTUELLES.
- LES VISITES DES SITES SE FONT A PIED AVEC PARFOIS DES SOLS IRREGULIERS OU PAVES. POUR LE BON DEROULEMENT DU VOYAGE, NOUS DEMANDONS AUX PARTICIPANTS D'AVOIR UNE BONNE MOBILITE.

LE PRIX

Sur base de minimum 20 participants.

PRIX REDUIT (- 200 €/personne) pour toute inscription jusqu'au 31/10/2024 :

Le prix par personne en chambre double : **2.995 €**

Le supplément single est de : **395 €**

PRIX NORMAL – inscription à partir du 01/11/2024 :

Le prix par personne en chambre double : **3.195 €**

Le supplément single est de : **395 €**

CE PRIX COMPREND :

- ✍ Les vols directs internationaux à bord de la compagnie régulière SN Brussels Airlines, en classe économique
- ✍ Les transferts et transports en autocar privé climatisé
- ✍ Le logement en chambre double dans l'hôtel 5* mentionné (ou similaire)
- ✍ La soirée du réveillon de Nouvel An, boissons comprises
- ✍ Les services d'un guide local francophone
- ✍ Les entrées aux musées, visites et excursions telles que mentionnées au programme
- ✍ Tous les repas mentionnés dans le programme
- ✍ L'accompagnement professionnel de Preference Travel Team
- ✍ Les taxes d'aéroport et de carburant (sous réserve de modification par la compagnie aérienne : ± 53 €)
- ✍ La TVA d'application
- ✍ La prime du Fonds de Garantie Voyages

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Les boissons (sauf réveillon de Nouvel An), les pourboires et les dépenses personnelles
- ✍ Les déjeuners des jours 1 et 5
- ✍ Les éventuels droits de photos et de vidéo sur les sites
- ✍ Les assurances

LES PRIX SONT CALCULES DE BONNE FOI SUR BASE DES COURS DE CHANGE ET TVA EN DATE DU 13/06/2024

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT : NOUVEL AN A LISBONNE

DU 30 DECEMBRE 2024 AU 3 JANVIER 2025

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS 79/4 - 1040 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 17H (SUR RENDEZ-VOUS)

JE, SOUSSIGNE/E,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RESERVE ... PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LA CARTE D'IDENTITE)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° CARTE D'IDENTITE : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNEES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LA CARTE D'IDENTITE)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° CARTE D'IDENTITE : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE A 1 LIT DOUBLE A 2 LITS DOUBLE A PARTAGER SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « ASSURINCO »

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE (ANNULATION+ASSISTANCE+BAGAGES+EPIDEMIES DONT COVID) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**INSCRIPTION (SUITE) :
NOUVEL AN A LISBONNE**

DU 30 DECEMBRE 2024 AU 3 JANVIER 2025

PRIX : **AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 31/10 : 2.995 €**

APRES LE 31/10, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **3.195 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **395 €**

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE A LA RESERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE **30 NOVEMBRE 2024**.

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : LISBONNE, D.3836

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTEES.

PAR LA PRESENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE A FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES A FORFAIT (DISPONIBLE A LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. A UTILISER MES DONNEES PERSONNELLES DU PRESENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ETRE TENU INFORME DES DIFFERENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT A....., LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de la loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi. En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.fgv.be